

Sauvons notre village !

La Fondation Maharishi a acheté à Nil-Saint-Martin (lieu-dit « Le Paradis ») un terrain de 1,65 ha. Dans un courrier adressé à la Bourgmestre le 25 janvier, elle demande l'autorisation d'y construire « une colonie de maisons de 150 pièces destinées à héberger des experts qui couronneront la nation d'invincibilité ».

Qu'est-ce que la Fondation Maharishi ?

Elle est une émanation du mouvement de « *Méditation transcendantale* » (M.T.), fondé il y a près de 50 ans par un gourou d'origine indienne du nom de Maharishi. La M.T. prône des pratiques qui sont supposées apporter des remèdes, aussi bien aux difficultés personnelles qu'à des problèmes collectifs. Ainsi, la M.T permettrait, surtout grâce à la lévitation (ou « *vol yogique* »), d'atténuer les conflits sociaux, de réduire la criminalité et de mettre fin aux guerres. Mais Maharishi, c'est aussi une gigantesque entreprise financière qui brasse des centaines de millions de dollars à travers le monde.

Que veut faire Maharishi à Nil-Saint-Martin ?

Lors de ses premiers contacts avec les services d'urbanisme de la commune et de la Région wallonne, son représentant en Belgique a parlé de la construction d'une école d'agriculture biologique. Aujourd'hui, le projet est manifestement d'une autre nature (qu'en sera-t-il demain ?). En effet, les *experts* dont il est question sont des adeptes qui, grâce à une pratique intensive de la M.T. (y compris la lévitation), seraient capables d'offrir à la Belgique un bouclier contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Dans ce contexte, le choix de la commune de Walhain, centre géographique du pays, n'est sans doute pas innocent.

Pourquoi nous n'en voulons pas ?

Répertoriée officiellement parmi les sectes dans certains pays (dont la France), la M.T. n'a guère réussi jusqu'à présent à concrétiser en Europe ses ambitions sur le plan urbanistique. On connaît en effet plusieurs projets qui ont avorté en raison de la forte opposition des citoyens et des autorités locales.

Notre refus de voir s'implanter à Nil un centre Maharishi est aussi total que celui manifesté ailleurs. Nous ne voulons pas d'une organisation dont plusieurs études ont montré qu'elle pouvait générer des effets néfastes sur ses adeptes. Tout en sachant aussi les nuisances qui résulteraient inévitablement d'un tel projet aux niveaux de la mobilité, de la convivialité, de la sauvegarde du caractère paysager de l'îlot.

Ce que nous vous demandons ?

- 1) **Apposer cette affichette à une fenêtre ou sur un panneau devant votre maison.**
- 2) **Répondre à nos éventuelles sollicitations ultérieures s'il s'avérait nécessaire de faire une action de grande envergure.**
- 3) **Diffuser autour de vous l'information.**

Merci de soutenir notre action !

Un groupe de riverains du Paradis (voir verso)

Liste des riverains auprès desquels vous pourrez obtenir toute information complémentaire :

Rue de l'Eglise :

N° 4 : Patrick et Géraldine Hoet - Piret

N° 5 : Pierre et Françoise Snijckers – De Neyer

N° 6 : André et Danielle Vanderborgh – Gallez

N° 7A : Joseph et Nicole Haubruge – Gérard

N° 8B : Carmine et Lucie Gnagnarella – Malfait

Rue Haute :

N° 4 : Benoît et Anne David – Cloet

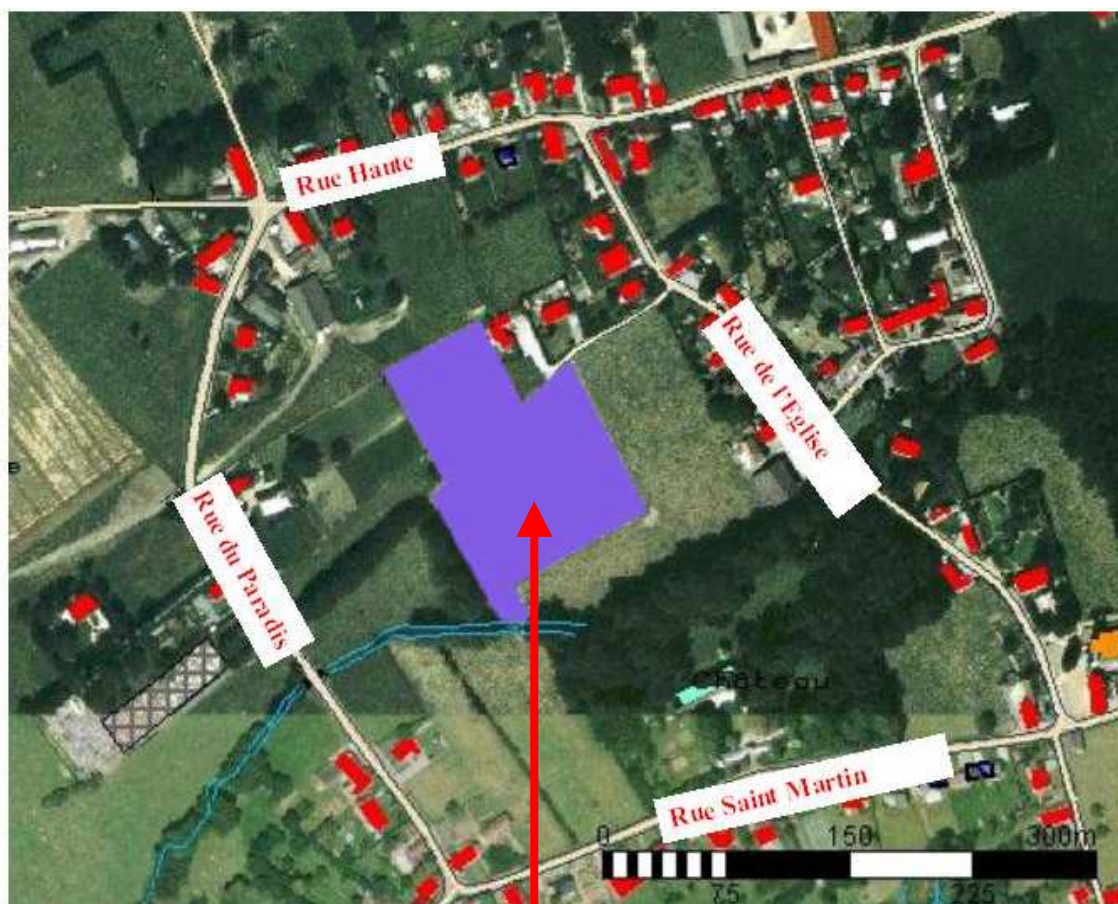
N° 12 : Micheline Bala – Dossogne

N° 13 : Jacques et Geneviève Lenders – Dewez

N° 15 : Serge et Chantal De Wit – Lenders

Rue du Paradis :

N° 41 : Robert et Chantal Vandenbosch – Delsart



Terrain dont question